

URBANITÉS

DÉBATS PUBLICS AUTOUR DU THÈME DE LA VILLE

Organisation: sia section vaud / Programme complet: www.vd.sia.ch

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: MISSION (IM)POSSIBLE

LUNDI 2 NOVEMBRE 2015, 18H30

Aula du collège de Villamont, Lausanne,
entrée par l'avenue de Villamont 4

Intervenants

THIERRY CHANARD

Architecte EPFL, urbaniste FSU,
directeur de GEA valotton-chanard SA

PIERRE IMHOF

Chef du Service du développement territorial
du canton de Vaud

CHRISTELLE LUISIER BRODARD

Syndique de Payerne, députée au Grand Conseil

Modérateur

CEDRIC VAN DER POEL

Rédacteur en chef adjoint de la revue Tracés

En mars 2013, le peuple suisse acceptait la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Cette dernière a pour objectifs de freiner le mitage du territoire en réduisant les zones à bâtir « surdimensionnées » et de lutter contre la thésaurisation des terrains. Sur le papier, les choses semblent être simples: densification, utilisation des zones à bâtir non construites avant tout autre projet de mise en zone, coordination régionale pour le choix de l'emplacement et dimensionnement des zones à bâtir par le plan directeur cantonal révisé. Mais plus d'un an après sa mise en vigueur, de nombreuses voix se font entendre quant à la difficulté de son application. Selon les exigences de la LAT, dans le canton de Vaud, plus de 70 % des communes devront procéder à d'importants déclassements.

Comment les autorités cantonales et les professionnels peuvent-ils aider les communes à se conformer à la LAT? Comment faire cohabiter les nouvelles exigences fédérales et les droits des propriétaires? Comment appliquer une loi fédérale qui, si elle est plus que louable et nécessaire, demande aux communes et aux cantons de faire des choix douloureux?

Apéritif à l'issue du débat:

Forum d'architectures, Lausanne, avenue de Villamont 4